



syneas

UNE SYNERGIE D'EMPLOIEURS ASSOCIATIFS
AU SERVICE DE L'ACTION SOCIALE ET SANTÉ

Communiqué de presse

LOGEMENT: LES JEUNES TRAVAILLEURS DANS L'IMPASSE

Mercredi 15 Juin 2011

FJT DE LA CITÉ DES FLEURS
29 rue Gauthey
75018 PARIS

Déclaration commune des organisations syndicales de salariés et d'employeurs de la branche des organismes gestionnaires de foyers et services pour jeunes travailleurs

LOGEMENT : LES JEUNES TRAVAILLEURS DANS L'IMPASSE

Les foyers de jeunes travailleurs et les résidences sociales pour les jeunes sont des maillons essentiels du parcours résidentiel d'un jeune entrant dans la vie active.

Chaque année, les associations et leurs salariés accueillent, informent et accompagnent les jeunes résidents dans leur recherche de ce logement, complément indispensable de leur

autonomie, de leur dignité et de l'exercice de leur métier.

Chaque année, plus de 50.000 jeunes, notamment les plus démunis de ressources et de relations sociales, peuvent ainsi accéder à un logement transitoire, étape essentielle à leur recherche d'emploi, à leur formation professionnelle ou à leur entrée dans le marché du travail.

Chaque année, les partenaires sociaux qui négocient la Convention collective des FJT et analysent le rapport de Branche, partagent ce double constat :

- la situation économique des associations FJT est de plus en plus fragilisée, principalement par la baisse drastique des aides et des subventions,**
- les jeunes hébergés en FJT ont des situations de plus en plus précaires et une majorité d'entre eux vit en dessous du seuil de pauvreté.**

Le nombre des postulants à ce type d'hébergement dépasse aujourd'hui les 250.000 demandes par an. En 3 ans, ce nombre aura plus que doublé.

Les capacités d'accueil sont malheureusement restées stables autour de 55.000 lits car les constructions neuves ont à peine compensé la

disparition de résidences vétustes ou en situation financière délicate.

L'espérance pour un jeune de trouver un logement autonome accessible en HLM ou en offre locative privée est deux fois moins forte qu'il y a 3 ans.

Les partenaires sociaux, employeurs et salariés, tiennent à témoigner de la gravité de la situation de la branche en soulignant les points suivants :

- **Quel que soit leur statut ou leur niveau de qualification, qu'ils soient apprenti, stagiaire, fonctionnaire, diplômé, en alternance, jeune cadre débutant, intérimaire, doctorant, en période d'essai ou titularisé, en stage de fin d'études ou saisonnier, tous les jeunes cherchent désespérément un hébergement ou un logement accessible. Les discriminations qu'ils subissent sont encore plus violentes dans leur quête d'un toit que dans leur recherche d'emploi.**
- **Quelle que soit leur expérience, leur qualification ou leur connaissance du marché locatif HLM ou privé, les salariés des FJT ont de plus en plus de mal à trouver des issues positives pour les jeunes qu'ils accompagnent.**
- **Quels que soient les efforts accomplis, les associations en charge de l'accompagnement des jeunes par le logement, voient fondre leurs soutiens financiers, se voient imposer des contraintes administratives incohérentes et subissent de plein fouet les conséquences de l'appauvrissement de leurs résidents.**

Or quels que soient le besoin de logements et l'urgence des situations de précarité, les jeunes sont les victimes désignées du mal-logement, de la réduction des crédits destinés à la construction de logements sociaux en général, et plus particulièrement de FJT et résidences pour jeunes.

Bien que les associations de FJT mènent des missions d'accompagnement indispensables qui sont largement appréciées tant par les jeunes que par les collectivités, leurs

financements et leurs subventions sont drastiquement réduites.

Au moment où se tiennent les États généraux du logement, les organisations signataires de cette déclaration, veulent alerter les pouvoirs publics, les élus, les administrations et institutions en charge du logement social, les relais d'opinion, les médias d'information, les autorités morales et associations caritatives sur l'indifférence et l'injustice dont sont victimes les jeunes de notre pays, à travers la politique du logement.

Un pays qui abandonne sa jeunesse est un pays sans avenir.

Une société qui oublie ses jeunes est une société sans espérance.

Témoignages

Amel – CDD – 27 ans – Dép.54

« Je viens de Meuse (55). J'ai décroché un CDD sur Nancy. J'ai un peu de famille mais ils ne pouvaient pas m'accueillir.

Je n'avais pas les moyens. Pour moi, le privé c'était impossible.

J'ai trouvé un Foyer de Jeunes Travailleurs. Ils ont été "arrangeants". J'ai pu payer ma caution en 2 fois et j'ai eu un logement. Le foyer c'est bien pour reprendre pied à terre. On est entouré. Quand on a besoin de renseignements ou d'aide pour des démarches, ils sont présents ».

David – CDD – 22 ans – Dép.54

« J'étais très pauvre, maintenant un peu moins. J'étais en rupture familiale et en insertion professionnelle : Ecole de la 2^{ème} Chance avec 300 € par mois pour vivre. Personne ne voulait de moi. Le Foyer m'a donné ma chance. 9 mois plus tard, j'ai un emploi en CDD de 12 mois... »

Yannick – CDI – 25 ans – Dép.54

« Originaire de Mulhouse (68), j'ai trouvé un emploi en CDI. Ma recherche pour trouver un logement a été difficile et infructueuse. La solution de l'hôtel était présente, mais son coût aurait été trop élevé ; j'ai failli refuser ce travail.

Puis j'ai trouvé sur Internet un foyer. Du fait de ma mobilité professionnelle, mon attribution de studio a été très rapide. Aucun garant n'a été demandé, et le préavis de départ peut être de huit jours! Le Foyer me permet de rencontrer des personnes de toutes conditions, ce qui apporte un enrichissement »

Alexis – CDI -29 ans – Dép. 91

« Habitant à Viry-Châtillon chez mes parents et étant en CDI depuis 6 ans, j'étais à la recherche d'un studio ou d'un deux-pièces dans les environs depuis deux ans.

Malgré mon CDI, je ne pouvais bénéficier d'aucun appartement car je ne touchais pas assez selon les agences et les propriétaires et je n'avais personne qui pouvait se porter garant pour une caution. Après avoir expliqué mon cas au service logement de la mairie, j'ai déposé un dossier de logement et j'ai été contacté par l'ALJT deux semaines plus tard pour un entretien. Deux jours après l'entretien, j'avais une studette et toutes les formalités administratives se sont faites très rapidement. J'ai été très bien accueilli et encore aujourd'hui, je ne me plains pas. Grace au Locapass, je n'avais pas besoin de garant.

De plus, nous avons une animatrice qui nous propose des activités très intéressantes et totalement inédites pour moi, telle que la sophrologie, des émissions radio, l'écriture, la fabrication de meubles en carton mais aussi des activités sérieuses telles que le droit du travail ou du logement, permettant de connaître les droits de chacun. Au delà de leur aspect instructif et ludique, ces activités permettent d'établir des liens et de favoriser l'échange entre les résidents et les intervenants, permettant de garder une bonne ambiance au sein de la communauté des résidents.

Un FJT est un excellent tremplin pour un premier logement. Mais toute belle histoire a une fin. Ma situation professionnelle étant stable, mon salaire maintenant correct, je compte trouver un deux pièces près de mon lieu de travail dans le 92. J'espère trouver un entourage aussi courtois et agréable qu'au FJT. Ça ne m'empêchera pas de revenir pour participer à certaines activités de temps à autre ».

Khaddidiatou- 23 ans – CDI - Dép 91

« Je suis restée deux ans au FJT. Quand j'y suis entrée, j'étais en contrat de professionnalisation et je préparais un diplôme de moniteur éducateur. Maintenant, je suis diplômée et j'ai un CDI. Et j'ai un logement bien à moi.

Dès mon entrée au FJT, j'ai suivi les ateliers logement, déposé ma demande de logement social, regardé ce que proposaient les agences immobilières. Dès que j'ai eu mon diplôme et mon CDI en poche, j'ai commencé effectivement ma recherche de logement autonome. Cela a été très difficile. J'avais beau avoir un CDI, un salaire convenable, les agences me toisaient et me refoulaient. Je suis jeune et je suis noire ! Je pensais ne jamais trouver de logement. J'étais déprimée. C'est le FJT qui m'a permis de m'en sortir en proposant et soutenant ma demande de logement au Conseil Général de l'Essonne. J'ai vraiment eu beaucoup de chance. »

Claire - Animatrice FJT – Dép 94

« Animatrice d'une résidence pour jeunes travailleurs, et ce, depuis bientôt dix sept ans, j'ai été amenée à constater de nombreux changements dans l'approche d'une recherche de logement.

L'un des axes principaux de mon travail est d'aider dans leurs recherches nos résidents, de les orienter au mieux vers l'autonomie dans leur vie qui, sans toit ne rimerait à rien. Je mets donc en place pour nos jeunes travailleurs des actions d'information, de conseils et d'accompagnement dans leurs démarches.

Il y a dix sept ans les jeunes gens pouvaient prétendre à être relogés sans trop de peine malgré les difficultés récurrentes rencontrées lors de leur demande d'inscription auprès des services du logement de la ville, (en effet, aucune demande ne peut être enregistrée concernant les résidents car ces derniers ne sont pas considérés comme étant des habitants de la ville résidant depuis au moins quinze années sur le secteur).

Cependant, nous arrivions toujours à nous débrouiller pour faire accepter auprès des bailleurs, même avec peu de moyens financiers de la part des mandants, des dossiers qui seraient jugés beaucoup trop fragiles aujourd'hui, petits salaires, pas de garant, pas de Locapass etc....

Aujourd'hui, nous pourrions dire sans hésiter que les difficultés à loger des jeunes travailleurs se sont multipliées par dix, nous obligeant, travailleurs sociaux à trouver des « solutions » qui ne correspondent pas forcément aux souhaits des jeunes et nous laissent les uns et les autres bien amers.

Il nous faut considérer aujourd'hui, que pour le traitement de 70 dossiers en moyenne par an, une quinzaine de résidents retrouveront un logement digne de ce nom et qu'ils pourront entamer une vie d'adultes autonomes. Un fort ralentissement de l'offre s'est opéré depuis environ 5 ans et la conjoncture est loin d'être propice aux offres alléchantes.

Nos partenaires proposant le 1% patronal ont beaucoup plus de mal, lorsque nous les appelons pour « pousser » les dossiers, à satisfaire des demandes qui s'éternisent et finissent par décourager les demandeurs. Ces derniers ne peuvent que se rabattre sur l'aide d'un copain ou d'un parent avec qui ils avaient pourtant rompu les liens. Le travail que nous, travailleurs animateurs, effectuons en amont s'avère de plus en plus difficile. Aussi impliqués sommes-nous, nous ne pouvons que très difficilement accomplir les missions qui nous sommes attribuées. Notre rôle d'orientation, de conseils et de soutien s'en trouve affaibli »

Lucien VINTZEL – Président de trois associations FJT – Argenteuil / Beaumont-sur-Oise / Pontoise

« Les Foyers de Jeunes Travailleurs dont je préside les associations gestionnaires à Argenteuil (F.J.T. "Daniel Féry" - 135 places), à Beaumont-sur-Oise (F.J.T. de 71 places) et à Pontoise (2 F.J.T., l'un dans le quartier des Louvrais, de 135 places, l'autre dans le quartier de Marcouville, de 92 places) accueillent tous quatre des jeunes d'horizons différents, tant en termes d'origine géographique que sociale, professionnelle ou ethnique.

C'est bien normal puisque la politique de nos Foyers est fondée sur la mixité sociale, le brassage des populations et, comme on dit maintenant, sur le « vivre ensemble ».

Mais cette politique va d'autant plus dans le sens de la mixité sociale que nous y avons volontairement ajouté une règle, dite des "trois tiers", et selon laquelle on recherche la coexistence dans nos Foyers, à parts à peu près égales :

- de jeunes en difficulté*
- de jeunes en situation d'insertion précaire*
- de jeunes sans difficultés majeures.*

Cette politique implique un accompagnement social renforcé et un suivi individuel de nos jeunes pour les aider dans leur recherche d'un emploi ou d'une formation, d'un logement autonome, d'une protection "santé", ... Des animateurs socio-éducatifs (éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale) s'y emploient.

En dehors de problèmes personnels liés à des parcours particulièrement difficiles, les deux principales difficultés auxquelles se heurtent les jeunes d'aujourd'hui sont évidemment l'emploi et le logement; l'accès à l'un comme à l'autre rencontre des obstacles qui s'additionnent et se cumulent en un couple infernal: sans emploi, pas de logement; sans logement, difficile de trouver un emploi.

On parle beaucoup du chômage en général et de celui des jeunes en particulier.

On parle aussi de la crise du logement, des prix exorbitants des loyers et du manque de logements sociaux, mais en disant cela on pense plutôt aux ménages, aux familles avec enfants, mais sait-on que les premières victimes de cette crise du logement sont les jeunes célibataires?

On le voit très bien dans nos Foyers de Jeunes Travailleurs:

- à l'admission d'abord:*

62,50 % de nos jeunes se sont tournés vers un F.J.T. parce qu'ils ne trouvaient pas d'autre solution pour se loger

- à la durée des séjours ensuite:

La durée des séjours varie entre 379 jours et 589 jours selon les Foyers (en moyenne, bien sûr, car certains de nos résidents restent beaucoup plus longtemps, plus de 2 ans souvent).

- à leur sortie enfin:

Pour beaucoup d'entre eux, cette sortie n'a pu se faire qu'avec beaucoup de mal faite, notamment, de pouvoir accéder à un logement autonome.

En effet, en dépit de l'accompagnement dont ils bénéficient de la part de nos structures et des interventions effectuées auprès des bailleurs sociaux, des services du logement des villes d'implantation et des commissions DALO, l'accès à un logement autonome reste pour eux le principal frein à leur sortie de nos Foyers dans lesquels ils s'attardent au-delà de ce qui serait nécessaire bien qu'ils aient pris ou repris en main les fils de leur destin et soient capables d'accéder à l'étape suivante de leur vie de jeune adulte. Et c'est bien dommage pour eux, certes, mais aussi parce que cette situation

- ***d'une part, dévoie la mission de nos Foyers qui n'est pas de se transformer en structures de logement pérenne.***
- ***d'autre part, diminue l'offre potentielle d'admission en F.J.T. à des jeunes qui y sont légitimement candidats »***

Christian BURIE – Président d'une association FJT - Lille

L'association a été créée il y a 50 ans pour répondre aux difficultés de logement des jeunes. Force est de constater que les réponses actuelles restent insuffisantes.

Cette mission de service public reste confrontée à une demande non satisfaite des jeunes de conditions « modestes », le « Marché » n'est pas intéressé, vue la faiblesse de leurs moyens.

Louis CHAUVEL, le Sociologue, décrit l'évolution de la dégradation des générations jeunes depuis 30 ans. Avant, les situations de pauvreté évoluaient de la jeunesse vers la vieillesse, la tendance s'est inversée.

La souffrance des jeunes s'accroît, les fait passer par la déception, la révolte et hélas, aussi la dégradation la violence, le refus de vivre. La tentation, pour les associations gestionnaires, c'est l'abandon, le repli sur soi. De plus, « la souffrance des Jeunes » peut faire peur, y compris à celles et ceux qui sont chargés de les accompagner. Un indicateur : 123 familles de – de 25 ans sont inscrits aux « Restos du Cœur » (ce qui correspond à la moitié de l'effectif de la MAJT)

Nous ne sommes pas simplement des loueurs de chambres. Par ce projet, nous voulons dire et redire notre démarche nos convictions, notre philosophie d'action, notre politique associative, nos mots clef : « Accueillir loger, Accueillir accompagner, accueillir éduquer à l'autonomie ».

Nous voulons relever le défi d'une société trop soumise à la consommation, qui renforce le chacun pour soi, accentue les inégalités et les injustices.

Nous voulons collaborer avec celles et ceux qui mettent leur intelligence au service du développement de l'éducation et de la fraternité, conditions d'une vraie liberté.

Nous vous invitons à partager ce combat !

Organisations syndicales signataires

	<p>Fédération CFDT de santé et services sociaux (C.F.D.T.)</p> <p>47/49, avenue Simon BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19</p>
	<p>Fédération française de la santé, de la médecine et de l'action sociale (CFE-CGC)</p> <p>39 Rue Victor Massé 75009 PARIS</p>
	<p>Union nationale des syndicats des salariés des foyers et services pour jeunes travailleurs C.G.T (UNS.CGT.FJT)</p> <p>263 rue de Paris case 544 93515 Montreuil cedex</p>
	<p>Syndicat National de l'Education Permanente, de la formation, de l'Animation, de l'hébergement, du sport et du Tourisme (SNEPAT – FO)</p> <p>131 Rue Damrémont 75018 PARIS</p>
	<p>Syndicat national employeur des foyers, résidences sociales et services pour jeunes (SNEFOS)</p> <p>14 Passage Dubail 75010 PARIS</p>
	<p>Syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et santé (SYNEAS)</p> <p>3 Rue au Maire 75003 PARIS</p>